L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 12 AOUT 1881.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 août 1881.—Température—Nous vous prions de vous informer de température thermométrique.

Température du 11 août 1881.

Thermomètre de C. DURAMEL, Opticien.

6 heures du matin.	Fahrenheit	Centigrade
Midi	91	32
3 P. M.	92	33
6 P. M.	78	26

Jeudi, 11 août, 3 h. 06 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géa	94	Louisville, Ky	92
Atlanta	92	Memphis, Tenn	100
Galveston, Tex	90	Mobile, Ala	92
Cairo, Ill	99	Montgomery, Ala	92
Chattanooga, Tenn	96	Nashville, Tenn	96
Cincinnati, O	97	New Orleans, La	93
Davenport, Iowa	95	Omaha, Neb	100
Dubuque, Iowa	95	Pittsburgh, Pa	91
Galveston, Texas	88	Savannah, Géa	94
Helena	90	Shreveport, La	96
Keokuk, Iowa	100	St-Louis, Mo	100
Fort Wm Fla	94	St Paul, Minn	98
La Crosse, Wis	90	Vicksburg, Miss	96
Leavenworth, Kan	99	Yankton, D. T	96

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	5.07	Nashville, Tenn	1.60
Cairo, Ill	11.92	New Orleans	
Cincinnati, O	5.06	Omaha, Neb	8.02
Davenport, Iowa	2.05	Pittsburgh, Pa	0.10
Dubuque, Iowa	1.01	Shreveport, La	1.61
La Crosse, Wis	2.10	St-Louis, Mo	12.01
Leavenworth, K	9.02	St-Paul, Minn	2.10
Louisville, Ky	2.08	Vicksburg, Miss	
Memphis, Tenn	9.11	Yankton, D. T	3.08

Les hauteurs du niveau des hautes eaux de 1874 [illegible]

L. DUHME,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits aux bureaux de santé dans les 24 heures qui précèdent.

Mariages.

Louis Hermann à elle Catherine M. Hanfield
Joseph J. Rider à elle Laure E. Bostick ;
Joseph Kyle à elle Mary Butler ;
Henry Vergnes à elle M. E. Kaka ;
Wm. W. Blenkhard à elle Anna A. Broad ;
Joseph Thomas à elle Mary Butler ;
Edouard J. Seignouret à elle Catherine A. Marsh.

Naissances.

Mme V. Fernandez, une fille, 31 juil ;
... Ch. Bonnecaze, une fille, 2 août ;
... C. J. Meyer, un garçon, 2 août ;
... Geo Kaur, une fille, 3 août ;
... Joseph Thomas à elle Mary Butler, 3 août ;
... D. Kelly, une fille, 10 juin ;
... R. W. Hawkins, un garçon, 5 juil ;
... Stephen Lobe, un garçon, 2 août ;
... Jules Fleming, un garçon, 2 août ;
... F. C. Miner, une fille, 4 août.

Décès.

Sylvain Cambon, 6 jours, paroisse St-Bernard ;
Mme Linda Wenner, 23 ans, No 45 rue Pauger ;
... Anderson, 2 mois, No 10 rue Hospital ;
Mary Berwig, 2 ans, coin des rues Roman et Orgères ;
Thomas Glenroa, 7 jours, No 26 rue Hospital ;
Joseph J. Baptiste, d, 66 ans, No 1055 rue St-Roch ;
Edouard W. St-Cyr, c, 1 an, No 98 rue Annette ;
Jean Frank, 14 mois, No 273 rue Poydras ;
Mme Eugénie, 2 ans, coin des rues Philippe et Annunciation ;
John Fleming, 1 jour, No 196 rue Pauras ;
Joseph J. Joly, 19 ans, coin des rues Canal et Villere ;
Manuel Saunders, c, 66 ans, No 949 rue Casbonne.

Voyageurs arrivés au City Hotel.

A T Gaskell, Superintendant ; F Bulcrest, C O Hall et Son, Boston, Mass ; C W Fuller, New-York ; J H Kennedy, Chicago ; R H Hoffman, Boston, Mass ; H B Demers, Montréal ; C D Hall, Geo H Monette, Geo W Monette, M D, H M Elsworth, ville ; Mme Texas ; Geo Hall, Boston, Mass ; Mme Mary Lucard, S L Lucard, Nouvelle-Iberia ; R H Brookhaven, Miss ; D H Deeslva, Bayou-Teche.

Observations du Dr Formento, faites au Bureau de Santé au sujet de la vente illégale de Poisons ; moyens d'y remédier.

Messieurs,

A notre dernière séance régulière du 28 juillet, Mme Fleurot se présenta au Bureau pour nous faire observer que les graves abus qui résultent du débit, dans notre ville, de toxiques ou poisons sous forme de médicaments, drogues, produits chimiques ou substances patentées, en violation de toute existence. J'appelai toute votre attention sur votre sollicitude sur les dangers que présente ce commerce tel qu'il est généralement exercé, et demandai instamment que le Bureau et les autorités municipales adoptassent telle réglements qui seraient de nature à empêcher pour l'avenir que notre ville vît se reproduire des cas d'empoisonnement, accidentel ou criminel, semblables à ceux que nous avons eu dernièrement à enregistrer.

Depuis ma dernière communication plusieurs nouveaux cas d'empoisonnement se sont produits, et j'ai remarqué celui dont vous avez tous la les tristes détails. Toute une famille consistant en une vieille dame, dont Pétat, à l'heure qu'il est, est encore alarmant, de deux filles et d'une jeune fille de treize ans, empoisonnées par cette même substance : le "Rough on Rats" dont je parlais dans mon dernier rapport. Depuis, cette substance a été analysée par M. Johnson, chimiste de l'Hôpital de Charité qui a constaté que c'était de l'acide arsénieux, sensiblement les résultats de l'analyse de mait ainsi que je vous avais communiqués.

Ces empoisonnements successifs se produisant dans l'espace de deux semaines, sont un avertissement qu'il faut se hâter d'adopter des mesures énergiques pour couper court au trafic illicite des matières toxiques.

Nous sommes heureux de constater l'intérêt que cette question a éveillé au milieu de nous ; de nos crédit, journaux ou quotidiens, nous remercie qui des nouveau remèdes et enseignements qui garantissent l'avenir de semblables dangers.

Le digne président du Bureau de Santé de l'Etat a adressé une communication importante sur ce sujet au Maire et au Chef de police de notre ville. Disons à la louange du chef de police qu'avant la réception de cette communication, et dès le 1er d'août, il avait mis des moyens dont il pouvait disposer pour la suppression du mal, et avait donné les ordres nécessaires aux commandants des différents districts.

L'ordonnance qui réglementa la vente des toxiques est défectueuse, comme je l'ai dit à la dernière séance régulière, en celle qu'elle est, rarement observée, et elle l'est jamais.

La section 4 de cette ordonnance municipale (No 6922 Administration Series) est ainsi conçue :

Il est interdit à toute personne de vendre ou exposer en vente aucune drogue, remède médicamenteux, aucune substance chimique d'une nature vénéneuse, si ce n'est sur prescription d'une personne légalement autorisée d'un médecin, et à moins aussi que le paquet contenant des dites substances ne porte le mot "Poison" en caractères imprimés de bien apparents.

Cette ordonnance ne comprend pas, en termes suffisamment clairs et nettes, des articles tels que médicaments patentés, remèdes de ménage, compositions pour la destruction des rats, des mites, des punaises. Elle ne comprend pas non plus des matières qui laisse un doute à cet égard) nombre de substances chimiques employées dans les ateliers et manufactures, telles que le cyanure de potassium, l'acide nitrique ou l'acide sulfurique, le phosphore, l'arsenic, nitrate d'argent, etc.

Il est pas probable qu'on ait songé à ranger les articles dont nous venons de parler et qui sont d'un usage journalier dans les familles ou dans le commerce et l'industrie parmi les substances qui ne doivent s'obtenir qu'au moyen d'une ordonnance médicale.

Nous proposons les amendements et additions qui suivent pour rendre la section plus complète et plus efficace.

Après la section 4 qui serait conservée telle qu'elle existe aujourd'hui, nous proposons d'ajouter ce qui suit.

Pour la livraison des médicaments patentés, remèdes de familles, substances pour la destruction des rats, insectes, punaises &c, &c, d'une nature dangereuse ; substances chimiques employées dans le commerce et l'industrie et présentant le même caractère de danger une prescription médicale ne sera pas de rigueur ; mais à défaut d'une telle prescription, aucune substance toxique quelconque ne pourra être vendue ou livrée par aucun apothicaire, pharmacien, droguiste ou autre à partir de l'âge de 20 ans, si à aucune personne qui ne soit connue personnellement du débitant, ou dont la bonne réputation et l'intelligence ne soient attestées par quelque citoyen respectable, personnellement connu du dit marchand.

Toute personne vendant ou débitant des substances vénéneuses devra tenir un livre spécial, ouvert en tout temps aux autorités légales, dans lequel il inscrira la date de la vente, le nom, l'âge, la résidence et la profession de la personne à laquelle il aura fait livraison d'une substance vénéneuse quelconque, l'usage auquel est destinée la dite substance livrée, la quantité livrée, sur quelle garantie la dite livraison a été faite, prescription de médecin, connaissance personnelle de l'acquéreur ou recommandation d'un citoyen connu, avec le nom, la résidence et la profession du répondant.

La pénalité pour toute et chaque violation de cette ordonnance ou d'aucune section d'icelle sera une amende de non moins de $25 ou bien, en cas de non paiement de celle-ci, d'un emprisonnement de trente jours.

Nous croyons sincèrement, qu'une pareille ordonnance, si elle est strictement observée et rigoureusement exécutée dans tous ses détails, diminuera, dans une grande mesure au moins, le danger pour nous de voir se reproduire les drames dont nous venons d'être témoins, et ajoutera puissamment à la sécurité publique.

Cour du juge Hitemberger.—

John Conséquescio, prévenu de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

J. T. Branon et William Ferguson ont été condamnés à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police, pour ivresse et bris de paix.

Antonio Profacio, accusé de voies de fait et d'attaque à main armée, a fourni un cautionnement de $250 en attendant une instruction.

F. P. Fullem a été condamné à $25 d'amende ou trente jours de geôle de police pour ivresse et bris de paix.

Marlow Williams, prévenu de voies de fait, a été renvoyé de la plainte.

M. C. Quesnel et John Leindinger étaient à cheval de bataille et de bris de paix ; le premier a été acquitté ; le second a été condamné à $10 d'amende ou à vingt jours de geôle de police.

Joseph Sahuquet était accusé d'avoir reçu des objets qu'il savait avoir été volés, après quelques témoignages, la magistrature prononça l'acquittement.

Mme Oberling, que Mme Louise Nelson accuse de l'avoir insultée, a fourni un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite durant six mois.

L'interrogatoire de Toussaint Johnson, prévenu d'être dangereux et suspect, a été remis au 16 du courant.

Antoine Mathews a été requis de donner un cautionnement de $150 en attendant l'interrogatoire. Il est accusé de s'être battu et d'avoir troublé la paix.

M. et Mme Louis, prévenus du même délit, ont été condamnés à $5 d'amende ou dix jours de geôle de police.

Cour du juge Davey. — John

Delphas, accusé de port d'armes cachées et d'attaque à main armée, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $500.

P. Hill a été condamné à une amende de $10 ou à vingt jours de geôle de police, pour insultes.

Lina Woods, accusée d'avoir poignardé Amy Lecaney, a été acquittée. Le recorder l'a condamnée à $10 d'amende ou à vingt jours de geôle de police pour bris de paix.

L'interrogatoire de Jake Schellang et de Fred. King, accusés d'avoir battu M. G. F. Mims et d'avoir menacé de le tuer, a été remis au 15 du courant.

Marie Roger, prévenue d'avoir blessé Martha Scales, a été renvoyée en prison en attendant l'interrogatoire. Elle n'a pu donner un cautionnement de $1,000.

L'interrogatoire de Nicholas White, accusé 1°, de complicité dans le meurtre de John Burke ; 2° de parjure à l'enquête du coroner, a été remis à un autre jour.

Paragraphes.

—On a déménagé, hier, à l'Hôtel de Ville, les connaissances pour peindre les baisses des écoles McDonogh Nos. 2, 3, 4 et 5 ; les voici :

J. Reuter—No 2, $560 ; No 3, $585 ; No 4, $605 ; No 5, $589. Total, $2339.

J. B. Bradley—No 2, $465 ; No 3, $485 ; No 4, $530 ; No 5, $455. Total, $1935.

Kavanagh & Bro—No 2, $475 ; No 3, $490 ; No 4, $485 ; No 5, $435. Total, $1885.

Kavanagh & Bro—Nos 2, 3, 4 et 5, $1750.

Théo. Janiszewski—No 2, $445 ; No 3, $460 ; No 4, $436 ; No 5, $335. Total, $1673.

John Page, No 2, $700 ; No 3, $725. Louvet & Bro. No 2, $463 ; No 3, $486.

Le Conseil fera connaître sa décision aujourd'hui, à midi.

—Hier matin, le coroner Beard et le Dr Debney, sous-coroner, ont fait l'autopsie du cadavre de Mme Callen, âgée de cent-vingt-neuf ans, morte à sa dernière résidence, rue Claiborne, près Esplanade, des suites de l'empoisonnement. Le coroner a envoyé l'estomac au Dr Johnson, chimiste de l'hôpital de charité, pour y être analysé. L'enquête aura lieu incessamment.

—A la cour criminelle de district, section B, juge Lazenberg—Thomas McDonogh et P. Jairaguibery, accusés de voies de fait, ont été acquittés.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de John Wallis et Dédé John, accusés d'avoir antérieurement pris une maison et d'y avoir commis un vol ; à la nuit de Patrick Mack, accusé de voies de fait.

—Le gouverneur a nommé, hier, M. J. W. Willis juge de paix du septième ward, en remplacement de M. E. A. Fortier, démissionnaire.

—Dans les vingt-quatre heures expirées hier matin, à cinq heures et demie, la police a fait 49 arrestations, dont 16 pour ivresse proscrit, 2 dans la deuxième, 14 dans le troisième, 2 dans le quatrième, 4 dans, le cinquième, 6 dans le sixième, 4 dans le septième, 6 dans celui du port, 1 dans celui des barbeurge. Elle n'en a opéré ni dans le le sous-quatrième, ni dans le huitième.

—Deux coups de pistolet ont révéillé, la nuit dernière, les habitants de Pauxcoignare Broadway et de l'avenue Carrollton.

—Barry Ward, c, s'est présenté devant le juge Michaelanger et a formulé une plainte contre Matilda, Kenny et Marie Clayton en Jennie Clifford, demeurant à Bien sur No 65 de la rue Bourgogne, près Conti ; il les accuse de lui avoir volé dix piastres et demie.

—Patsey Hill, a été arrêté dans la rue Poydras, près Bassin, pour voies de fait.

—Georgina May, c, prévenue de s'être servie d'un langage indécent à la station du quatrième precinct, a été envoyée.

—Wilson Davenport et T. Ramer, tous deux de couleur, se sont battus dans le rue Water, près Cadix. Ils ont été envoyés à la station du septième precinct.

—Sam. Davis, c, a été arrêté à l'association Laurel et Peniston, pour port d'armes cachées.

—A la cour civile de district, la succession d'Alexandre Gaznier est ouverte.

—Hier matin, à cinq heures, un certain John lui pour se rendre à la station du quatrième precinct, un officier de police a découvert dans les broussailles, rue Perrier, près Bertin, un pantalon contenant une diamine de livres de farine et deux volailles dont les têtes avaient été coupées.

—Charles Vincent, George Sharp, John Donovan et Thos Grimmer, accusés d'avoir troublé la paix au coin des rues Tchoupitoulas et Josephine—ont été envoyés à la station du 6e precinct.

—Hier matin, à six heures, un cheval attelé à une charrette à lait a eu peur et a pris la mesure aux deux ; au coin des rues Royale et Bourbon, il n'est heureusement venu en aveugle ; le cheval a été blessé dans le rainure. Les réparations du véhicule coûteront vingt-cinq piastres.

—Les ouvriers de la rue Terpsichore, entre Annonciation et Chippewa n'ont pas été enlevées, hier, par les charrettes.

—Un incendie a été promptement éteint dans les dépendances de la maison No 103 de la rue Pidié, appartenant à M. Scharra, et qu'habite M. A. Uberrar. On a tout lieu de croire que ce feu est l'œuvre de la malveillance. Plusieurs personnes ayant été remarquées près de l'endroit où l'incendie a éclaté. Personne n'habite les dépendances. C'est la troisième fois qu'on essaie d'incendier la maison.

—Hier matin, M. William Miller s'est présenté devant le juge Davey et a formulé une plainte contre Oberlin Chagvedki, qu'il accuse d'avoir décharge sur lui une balle dans l'intention de le tuer. Chagvedki a été arrêté hier soir, à six heures et demie, à l'entrepôt de Roman et Julia.

—Hannah Rickart, accusée d'avoir des plaintes d'argent fausses et d'en avoir fait circuler, a été envoyée à l'enseignure Première et Annonciation ; elle a tâché glisser sur la trottoir un porte-monnaie ; elle a cru y trouver des morceaux de métal dont se servent les monnayeurs, ainsi que plusieurs pièces de cinquante sous. Elle n'en a opéré ni dans le le sous-quatrième, ni dans le huitième.

—Deux coups de pistolet ont réveillé, la nuit dernière, les habitants de Pauxcoignare Broadway et de l'avenue Carrollton.

—Barry Ward, c, s'est présenté devant le juge Michaelanger et a formulé une plainte contre Matilda, Kenny et Marie Clayton en Jennie Clifford, demeurant à Bien sur No 65 de la rue Bourgogne, près Conti ; il les accuse de lui avoir volé dix piastres et demie.

—Patsey Hill, a été arrêté dans la rue Poydras, près Bassin, pour voies de fait.

—Georgina May, c, prévenue de s'être servie d'un langage indécent à la station du quatrième precinct, a été envoyée.

—Wilson Davenport et T. Ramer, tous deux de couleur, se sont battus dans le rue Water, près Cadix. Ils ont été envoyés à la station du septième precinct.

—Sam. Davis, c, a été arrêté à l'association Laurel et Peniston, pour port d'armes cachées.

—A la cour civile de district, la succession d'Alexandre Gaznier est ouverte.

—Hier matin, à cinq heures, un certain John lui pour se rendre à la station du quatrième precinct, un officier de police a découvert dans les broussailles, rue Perrier, près Bertin, un pantalon contenant une diamine de livres de farine et deux volailles dont les têtes avaient été coupées.

—Charles Vincent, George Sharp, John Donovan et Thos Grimmer, accusés d'avoir troublé la paix au coin des rues Tchoupitoulas et Josephine—ont été envoyés à la station du 6e precinct.

—Hier matin, à six heures, un cheval attelé à une charrette à lait a eu peur et a pris la mesure aux deux ; au coin des rues Royale et Bourbon, il n'est heureusement venu en aveugle ; le cheval a été blessé dans le rainure. Les réparations du véhicule coûteront vingt-cinq piastres.

—Les ouvriers de la rue Terpsichore, entre Annonciation et Chippewa n'ont pas été enlevées, hier, par les charrettes.

—Un incendie a été promptement éteint dans les dépendances de la maison No 103 de la rue Pidié, appartenant à M. Scharra, et qu'habite M. A. Uberrar. On a tout lieu de croire que ce feu est l'œuvre de la malveillance. Plusieurs personnes ayant été remarquées près de l'endroit où l'incendie a éclaté. Personne n'habite les dépendances. C'est la troisième fois qu'on essaie d'incendier la maison.

—Hier matin, M. William Miller s'est présenté devant le juge Davey et a formulé une plainte contre Oberlin Chagvedki, qu'il accuse d'avoir déchargé